



Normandie

## FRSEA DE NORMANDIE

La FRSEA de Normandie est le premier syndicat agricole normand. Elle regroupe l'ensemble des agriculteurs de Normandie. Sa mission est de représenter les agriculteurs, de promouvoir leur métier et de défendre leurs intérêts. Elle rassemble tous les modèles d'exploitation et toutes les productions. Elle vise à améliorer le revenu des agriculteurs pour rendre le métier attractif et transmissible pour développer des campagnes vivantes, entretenues et dynamiques.

### Contact :

FRSEA de Normandie

1 rue Léopold Sédar Senghor, 14460  
Colombelles.

Mail : [frsea.normandie@reseaufnsea.fr](mailto:frsea.normandie@reseaufnsea.fr)

## CAHIER D'ACTEUR

### FRSEA de Normandie

La politique agricole commune est le ciment de la construction européenne depuis soixante ans. Elle a contribué à l'attractivité de l'Union Européenne au point d'attirer de plus en plus de membres, passant de 6 en 1957 à 28 en 2020. C'est donc un bien précieux qui doit être préservé par-delà les adaptations nécessaires. Si la PAC a permis à l'Europe d'assurer son auto-provisionnement alimentaire, la crise sanitaire rappelle que cet acquis est le fruit d'un combat quotidien remis en cause en permanence. Ainsi, sans occulter les objectifs que la société entend lui assigner, la PAC doit conserver son caractère nourricier. La capacité productive de l'Europe ne doit pas être galvaudée au mépris des populations du monde moins bien dotées en moyens naturels de production et qui se trouvent être des populations en croissance et vis-à-vis desquelles l'Europe ne saurait fuir ses responsabilités. Mais l'agriculture contribue aussi à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. La PAC doit en tenir compte et rémunérer ces fonctions en encourageant les pratiques vertueuses, plutôt qu'en se contentant de multiplier les obligations, les contrôles et les pénalités.

## UNE PAC QUI ASSURE UN REVENU

Il faut saluer le compromis sur le budget auquel ont abouti en juillet 2020 les chefs d'État et de gouvernement. Il marque la volonté politique des dirigeants des 27 de se doter d'une politique ambitieuse. La PAC doit conserver sa vocation nourricière. Pour ce faire, elle doit stimuler l'activité des agriculteurs et de leurs filières pour une production abondante répondant aux meilleurs standards de qualité nutritionnelle, sanitaire et gustative. Cet objectif est compatible avec la préservation de l'environnement, en témoignant la qualité des territoires cultivés comparé aux espaces abandonnés. C'est pourquoi elle doit s'appuyer sur un premier pilier puissant fondé sur un paiement de base qui constitue le socle de la compétitivité des exploitations agricoles européennes. Que chaque pays consacre 60% de son enveloppe du premier pilier permet de s'assurer d'une certaine équité de traitement entre les agriculteurs européens.

## DE LA VOCATION EXPORTATRICE

La coopération internationale doit se poursuivre pour aider les pays où sévit la sous-nutrition à accéder à l'auto-suffisance alimentaire. Il ne saurait être question de maintenir dans un état de sous-développement les pays qui souffrent de la faim, ni de détruire leurs efforts de développement en inondant inconsidérément nos surplus sur leurs marchés. Néanmoins, 800 millions de personnes souffrent de la faim en 2020. Et la population mondiale va s'accroître. Donner accès à la nourriture à ces populations est un devoir moral auquel l'Europe ne saurait se soustraire. Quitte à imaginer des conditions commerciales qui assurent l'approvisionnement des populations autochtones et le développement agricole local. Au-delà d'une exigence morale, il s'agit de répondre à un enjeu géopolitique en fixant ces populations sur leurs territoires plutôt que les inciter à migrer vers l'Europe dont le système social et l'autonomie alimentaire constituent de puissants pouvoirs d'attraction.

## POUR UN PREMIER PILIER ECONOMIQUE

Le premier pilier et les paiements directs qu'il prévoit doivent continuer de constituer le socle de la PAC puisque c'est lui qui permet de conforter le revenu des agriculteurs menacé par les fluctuations des cours sur les marchés internationaux. Les conditions de répartition de ces crédits doivent demeurer communes afin de limiter les distorsions de concurrence que les choix nationaux ne manqueraient pas de créer, faisant perdre au passage à la PAC son caractère commun.

Tout juste le niveau des soutiens doit-il tenir compte des conditions de production locales afin de placer les agriculteurs européens sur un pied d'égalité. Ainsi la répartition par les États membres de l'enveloppe des crédits qui leur est dévolue au titre du premier pilier doit -elle être commune. La proposition de la Commission de réserver 10% de l'enveloppe aux aides couplées (10%), 3% aux programmes opérationnels et 2% au soutien aux protéines doit être appliquée. Il est cependant nécessaire de prévoir une incitation au développement d'élevages de jeunes veaux mâles laitiers. En effet, la phase de sevrage de ces veaux constitue une période critique en termes de travail qui rend la production de jeunes bovins à partir de veaux de races laitières moins attractive. Une aide couplée au sevrage de veaux mâles pourrait relancer cette production.

L'enveloppe permise par la décision des chefs d'État et de gouvernement doit permettre de ne pas transférer plus de crédits du premier pilier vers le deuxième que ce n'est le cas actuellement.

Enfin, consacrer 10% du premier pilier au paiement redistributif et 2% en vue de bonifier les aides directes des jeunes agriculteurs pendant leurs premières années d'installation nous semble une mesure assez équilibrée.

## UNE PAC QUI ORGANISE LES FILIERES

Afin de sécuriser le revenu des agriculteurs et donc la souveraineté alimentaire européenne, les filières de production doivent être organisées. La PAC doit intervenir pour encourager l'organisation des producteurs et l'organisation des filières. Les programmes opérationnels sont un outil qui a fait ses preuves dans certaines filières. Ils pourraient être développés dans de nouvelles filières. La PAC doit ainsi créer les conditions de fonctionnement de la chaîne alimentaire qui permettent une juste répartition de la valeur ajoutée entre tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, de la production jusqu'au consommateur.

## UNE PAC QUI PROTEGE L'AGRICULTEUR

La production agricole est, par essence, liée à la nature et au vivant. Elle est ainsi porteuse d'aléas qui la rendent variable en fonction des conditions naturelles, météorologiques et sanitaires. Il est donc nécessaire de prévoir dans le cadre de la PAC des mécanismes qui réduisent l'impact des aléas sanitaires et climatiques qui peuvent impacter la production agricole. Les dispositifs mis en place à ce jour s'avèrent décevants du fait de conditions de déclenchement restrictives.

Il importe donc de mieux les doter et d'en assouplir les règles pour les rendre efficaces et entraîner l'engagement de la majorité des agriculteurs. Mais au-delà des outils de réparation des dégâts, la première démarche doit être de permettre aux agriculteurs de se protéger des aléas. Les investissements consentis dans cet objectif doivent donc être accompagnés et les démarches administratives facilitées. Cela vaut notamment pour la constitution de réserves d'eau de pluie tombée l'hiver à des fins d'irrigation pendant les périodes sèches.

## UNE PAC QUI LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture peut être une solution dans la lutte contre le changement climatique. Les agriculteurs souhaitent prendre leur part dans cette lutte qui concerne l'humanité tout entière. Outre la production d'énergies renouvelables, pour lesquelles l'agriculture peut constituer un véritable gisement, l'agriculture peut stocker du carbone. Pour cela, la production de biomasse permet de retirer du carbone de l'atmosphère pour le diriger vers les plantes et le sol. A cette fin, c'est donc par une augmentation de la production de biomasse que l'agriculture peut contribuer à la lutte contre le changement climatique et la PAC doit encourager cette production.

## UNE PAC QUI ACCOMPAGNE

Les agriculteurs entendent les appels de la société en faveur de pratiques agricoles plus écologiques, moins dépendantes de la chimie. Ils ont déjà largement engagé les transitions attendues. Pour amplifier ce vaste mouvement, la PAC peut constituer un outil en accompagnant les changements de pratiques et en soutenant les investissements qui permettent ces transitions. A cette fin des mesures annuelles sur les surfaces agricoles peuvent être mises en œuvre. Ces mesures agro-environnementales doivent toutefois être simplifiées et leur nombre limité pour donner au dispositif une lisibilité suffisante. En parallèle, les transitions ne se font pas sans investissement. Le rôle du deuxième pilier doit donc comporter un volet « investissement » bien doté et son accès doit être facilité.

## UNE PAC QUI CULTIVE LA COHERENCE

LA PAC doit décliner les mesures qu'elle impose en cohérence avec les objectifs qu'elle se donne.

Ainsi, limiter la notion de prairie permanente à une durée d'implantation de cinq ans est un non-sens. En effet, le maintien des prairies permanentes étant une obligation, les agriculteurs se voient dans l'obligation de retourner leurs prairies temporaires au bout de cinq ans afin de leur conserver leur statut de « temporaire ». Ce qui a pour conséquence des charges supplémentaires, un certain gaspillage de ressources naturelles et le rejet de gaz carbonique dans l'atmosphère alors que l'heure est au stockage du carbone dans les sols.

De même la PAC entend inciter les jeunes à s'installer en agriculture. Comment rendre le métier attractif quand il est fait, dès l'installation de multiples contrôles plus tâillons les uns que les autres avec pour conséquences fréquentes la suspension des aides publiques ? La PAC doit retrouver de la simplicité et alléger la charge administrative quelle fait peser sur les exploitations.

Enfin, la PAC entend garantir aux consommateurs européens l'accès à un nourriture répondant aux meilleurs standards de qualité au meilleur prix. Elle doit donc s'accompagner d'accords commerciaux avec nos partenaires américains, du nord et du sud, et d'Océanie qui préservent les consommateurs de produits moins qualitatifs. Cela vaut pour le produit fini. Cela vaut aussi pour les conditions de production au risque d'instaurer une concurrence déloyale au détriment des agriculteurs européens, ce qui serait un comble.